

# Second Degré-28

*Le Bulletin  
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

**Chartres CTC**

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 5 juillet 2018

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1222 S 07639  
Imprimé au S.N.E.S.-28 \* 3, rue Louis-Blériot \* 28300 CHAMPHOL  
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu  
N° 112 Juillet- Aout-septembre 2018 0,70 € Dépôt légal : 3eme trimestre

## **Et l'éducation aussi, ça « coûte un pognon de dingue » ?**

Il est des déclarations qui veulent tout dire : celle du président de la République, le 12 juin, sur Twitter (comme son ami Donald ?), à propos des aides sociales jugées trop coûteuses, éclaire bien sur le mode de pensée libéral et décomplexé d'Emmanuel Macron : réduire les domaines d'intervention de l'État, en rendant son action plus « efficace », et en essayant de décrédibiliser la politique sociale en la désignant, elle, comme inefficace. Mais n'est-ce pas parce que la République consacre autant d'argent aux aides sociales que notre société ne craque pas encore (complètement) et qu'elle peut encore se considérer comme « sociale » ? Belle opération de com' pour un président qui représente avant tout ceux qui gagnent. Le statut, celui des cheminots mais aussi le nôtre finalement, est un gros mot dans la bouche des gens qui dirigent actuellement notre pays : précarisation pour tou-t'es, et la machine marchera forcément mieux et à moindre coût !

Dans l'Éducation nationale aussi, rendez-vous compte cher-e-s collègues, tout coûte un « pognon de dingue » ! Mais c'est justement parce que l'État choisit de se désengager de plus en plus de sa mission d'éduquer les futur-e-s citoyen-ne-s du pays que le nombre d'enseignants continue de diminuer, que les classes sont de plus en plus chargées et que les conditions d'apprentissage se dégradent. Rationaliser à outrance a un coût, celui du creusement des inégalités scolaires, fortement corrélées aux injustices sociales, et ce dès la naissance. Concernant le 2d degré, cela se traduit par une rentrée 2018 qui sera, encore une fois, difficile. Dans notre département, plusieurs établissements refusent les moyens qui leur sont octroyés pour cette rentrée : comme l'équipe de Victor Hugo demandant audience pour des moyens de vie scolaire considérés insuffisants, tout comme les enseignants du collège Edouard Herriot demandant une audience sur la DHG ou comme les enseignants du collège Pierre Brossolette reçus en audience le 3 juillet pour porter leurs revendications après une grève suivie par 34 enseignants sur 35.

L'Éducation Nationale doit redevenir la priorité de l'État : les pré-recrutements décidés par le ministère vont dans le bon sens, s'ils sont un moyen de pérenniser l'afflux d'étudiants vers nos métiers. En ne cessant de faire des économies, le ministère pousse à l'épuisement les personnels, produisant du découragement, perte de

### **SOMMAIRE**

Éditorial .....	1
Ras le bol à Anatole.....	2
Jean-Moulin et sectorisation .....	4
ADN c'est fini...Son successeur sera-t-il meilleur ? .....	5
Luttes pour les CIO .....	6
Création du Collectif-Métier-28, un "groupe de travail sur le travail".....	7

sens du métier, et doute dans l'importance de nos missions. Alors oui, l'éducation aussi nécessite un "pognon de dingue", mais il en va de l'avenir de la jeunesse du pays comme du bien-être de celles et ceux qui se fixent comme mission de la former.

F. Mousset

## Ras le bol à Anatole

*Le SNES-FSU 28 a été sollicité cette année par les personnels du collège Anatole-France de Châteaudun. Rencontre avec Kevin Goussard, professeur de mathématiques devenu aussi correspondant du SNES-FSU.*

*Kévin, tu es récemment devenu le correspondant du SNES-FSU dans ton collège. Qu'est-ce qui t'a amené à cet engagement ?*

Depuis la rentrée 2017 et l'arrivée d'une nouvelle principale à la tête du collège Anatole France, les personnels de l'établissement sont confrontés à de nombreuses difficultés dues à la gestion des ressources humaines et plus généralement à la gestion de l'établissement.

De nombreux collègues, dont je fais partie, ont très tôt dans l'année été victimes des hurlements ou des propos dénigrants de notre chef d'établissement. Encore aujourd'hui, nous nous accordons tous pour dire qu'il existe de fortes différences de traitements : certains enseignants sont dévalorisés, rabaissés, dénigrés ou tout simplement ignorés, au même titre que leurs actions ou initiatives. Les manques de concertation et de communication sont criants. Le climat de travail au collège, serein et agréable jusqu'à cette rentrée, s'est fortement dégradé et le moral de l'équipe s'en est trouvé très affecté. Au-delà des relations tendues, voire rompues, nous avons été confrontés toute l'année à des problèmes de gestion de l'établissement, avec notamment des manquements graves en terme de sécurité des élèves et des personnels du collège et la violation de nombreux textes officiels qui a contraint l'équipe à dépasser ses fonctions et à se montrer vigilante tout au long de l'année (et ce encore ces derniers jours) pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement et garantir les mêmes chances de réussite à tous les élèves. Depuis décembre 2017, nous bénéficions face à ces problèmes des conseils et de l'appui du SNES-FSU 28, sans qu'aucun enseignant de l'équipe ne soit adhérent. En reconnaissance de l'aide inconditionnelle apportée depuis plusieurs mois mais aussi parce que je m'insurge devant une telle gestion d'un établissement scolaire et parce que je me reconnais dans les conseils donnés et les modes d'actions proposés par le SNES-FSU 28, j'ai décidé de m'engager en mars dernier afin d'assurer le relais auprès de l'équipe.



*Quelles sont pour toi les raisons de ces problèmes à Anatole-France ?*

Pour moi, il ne fait aucun doute qu'ils sont liés à la gestion de notre chef d'établissement. Malgré des conditions de travail difficiles au collège Anatole France, notamment au regard des locaux, nous n'avions jamais connu de telles problématiques et l'équipe enseignante est stable depuis plusieurs années. Nous sommes attachés à cet établissement et nous croyons en son potentiel, qui n'est autre que celui des élèves. Nous y avons construit au fil des ans un climat de confiance avec l'ensemble des partenaires, en premier lieu les élèves et leurs parents, et nous étions jusqu'à la rentrée 2017 heureux et fiers d'y travailler. Le seul véritable changement intervenu à la rentrée 2017 concerne la direction de l'établissement.

*Face à ces problèmes quelle a été la réaction des personnels ? Plus précisément comment les quelques militants indignés dès le départ par la situation sont-ils parvenus à convaincre quasiment tous les enseignants de rejoindre votre combat en étant en grève le mardi 5 juin ?*

Nos principaux atouts face à la situation que nous traversons sont la grande cohésion de notre équipe, qui facilite les échanges et le partage des problèmes rencontrés, et le grand investissement des représentants enseignants au CA. Je pense qu'échanger, partager, expliquer, responsabiliser sont les clés de la mobilisation. Dans cette optique, les nombreuses heures d'information syndicale organisées tout au long de l'année ont été essentielles. Chacun des problèmes graves rencontrés cette année a donné lieu à une réunion de l'équipe pour

expliquer les faits et leurs conséquences : dès octobre, des personnels ont été malmenés par la chef d'établissement et, en décembre, c'est une assistante d'éducation qui a violemment été prise à partie ; en janvier, la répartition de la DHG a été désastreuse ; en février, durant l'épisode neigeux, la sécurité des élèves n'a pas été assurée ; en juin, la gestion des oraux du DNB a été catastrophique. A chaque événement, le nombre des indignés s'est ainsi naturellement accru et aujourd'hui la quasi totalité de l'équipe enseignante est concernée par la situation.

*Dans cette lutte, pourquoi avoir contacté le SNES-FSU en décembre 2017 ? Plus largement que vous ont apporté les militants syndicaux ?*

Nous avons tenté une première conciliation entre des représentants des enseignants et la chef d'établissement en octobre, afin de faire part de nos inquiétudes et d'essayer d'apaiser les tensions. Sans résultat. Nous avons donc besoin de personnes ayant l'expérience de ce type de conflits pour bénéficier de leur aide et de leurs conseils sur les démarches à engager pour sortir de cette situation. Nous nous sommes naturellement tournés vers le SNFOLC, dont deux collègues étaient adhérents, et vers le SNES-FSU. Les militants syndicaux du SNES-FSU nous ont apporté leur regard extérieur sur notre situation et leur appui auprès de l'institution. En assistant aux heures mensuelles d'informations syndicales organisées dans l'établissement, ils ont pu nous conseiller dans nos démarches et les appuyer auprès de l'institution. Grâce à l'aide de Pierre, nous avons ainsi obtenu en mars une première audience auprès du DASEN puis une seconde en juin après notre mouvement de grève. Son aide et celle de ses collègues ont été précieuses dans la préparation de ce type d'entretiens et dans la façon d'appréhender nos relations avec la presse durant la grève. Enfin, compte-tenu des nombreuses libertés prises par notre chef d'établissement avec les textes officiels, leur connaissance de ces derniers a été essentielle.

*Face à vos difficultés, quelles ont été les réponses de l'administration (principale puis IA) ?*

Lors des deux premières conciliations, en octobre, puis en janvier en présence de représentants syndicaux, nous nous sommes heurtés au déni de notre chef d'établissement. Elle s'est bornée à rejeter la faute sur un groupe d'enseignants qui se "montent le bourrichon". Aucune avancée concrète n'a été faite sur le fond, tout juste a-t-elle consenti avoir tendance à s'emporter un peu vite. En mars, lors de la première audience qu'il a accordée à l'équipe en présence du chef d'établissement, le DASEN a reconnu la réalité de certains dysfonctionnements, en particulier concernant la mise en sécurité des élèves durant l'épisode neigeux et la répartition de la DHG. Conscient des tensions entre l'équipe et la direction, il a fixé l'objectif d'améliorer les relations humaines pour vivre mieux, sans donner de moyens particuliers pour l'atteindre. Seule l'intervention de l'IPR EVS dans un rôle de conseil auprès du chef d'établissement a été évoquée. En juin, lors de la seconde audience à laquelle la chef d'établissement n'a pas assisté, le DASEN a annoncé, dans un premier temps, l'intervention en urgence d'un proviseur de vie scolaire (Mme Beaune-Douard) et de l'IA-IPR établissements et vie scolaire (Mme Lajus) au collège pour encadrer la principale dans sa gestion de la fin d'année. Il a ensuite affirmé que, dans un second temps, la question d'une réorganisation pour la rentrée prochaine devra se poser.

*Comment envisages-tu la suite et en particulier la rentrée 2018 ?*

Sans réponse claire et sans décision forte de la part du DASEN sur la seconde phase dont il a parlé, il m'est impossible pour l'heure d'envisager la rentrée 2018. Tout au long de l'année, l'équipe enseignante, animée par un seul objectif, la réussite de tous les élèves, a tout mis en œuvre pour permettre de construire un climat serein de travail et d'établir une communication apaisée, efficace et productive. Son investissement et sa bonne volonté n'ont pas trouvé d'écho. Enseigner dans un établissement du réseau d'éducation prioritaire, avec toutes les problématiques inhérentes à ce type d'établissement, nécessite une grande cohésion et beaucoup d'énergie de la part de l'équipe au service des élèves. Aujourd'hui, nous sommes épuisés, physiquement et psychologiquement, de passer tant de temps à dépasser nos missions pour essayer de compenser tous les dysfonctionnements observés. Nous refusons de poursuivre dans ces conditions une deuxième année.

## Jean-Moulin et sectorisation des collèges de l'agglomération chartraine... l'acharnement !

Lors du CDEN du 12 mars 2018, la préfète avait annoncé un "moratoire" sur la fermeture du collège Jean-Moulin de Chartres, repoussée d'août 2018 à août 2019 sous la pression du collectif Jean-Moulin et de la rectrice. La FSU 28 et le collectif Jean-Moulin II avaient alors insisté sur la nécessité d'envisager enfin sérieusement que le transfert de ce collège Jean-Moulin se fasse de mur à mur et donc sans phase transitoire, après cette troisième annulation du projet de fermeture en trois ans !

Ce mardi 19 juin, profitant d'un CDEN consacré à la modification des rythmes scolaires dans les écoles, le Conseil Départemental est revenu à la charge en présentant un nouveau projet de sectorisation des collèges de l'agglomération chartraine : l'un pour **la rentrée 2019 sans collège Jean-Moulin**, l'autre pour **la rentrée 2020 avec le collège Jean-Moulin II**, prévu sur le site actuel de l'ESPE. Donc ce projet reprend l'idée d'une phase transitoire d'un an.

**La FSU 28 et le collectif Jean-Moulin ont dénoncé ce projet et voté contre** en s'appuyant notamment sur les propos du président de la Cosmetic Valley, Marc Jamet. Rencontré le 18 mai 2018, celui-ci avait reconnu laisser à l'entière responsabilité des pouvoirs publics le choix de la date de mise à disposition des locaux actuels du collège pour le projet de maison de la Cosmétique. Il avait précisé qu'un report d'un an ne mettrait pas en péril la pérennité de l'implantation de la Cosmetic Valley dans le département. Ce sont donc **le Conseil Départemental et Mme la Préfète qui ont décidé de fermer le site actuel du collège** avant que le nouveau site ne soit prêt à accueillir élèves et personnels. Il est inacceptable que les problématiques éducatives (continuité de la scolarité des élèves, stabilité des équipes éducatives, pédagogiques, techniques et administratives) passent ainsi au second plan, derrière des conditions économiques dont le caractère urgent n'est pas prouvé.

La communauté éducative a ainsi à nouveau largement repoussé cette sectorisation : **Pour 5 voix (4 maires et l'unique représentante du Conseil Départemental présente) Contre 12 voix (6 FSU , 2 UNSA, 1 Sgen-CFDT, 1 FNEC-FP-FO, 2 FCPE).**

Vous trouverez les deux sectorisations présentées, notamment les cartes correspondant à chacune, dans le document du Conseil Départemental que nous avons publié sur le site de la FSU 28 (<https://fsu28.fsu.fr/jean-moulin-et-sectorisation-des-colleges-de-lagglo-chartraine-nouveau-rebondissement/>) .

Cette sectorisation semble vouloir prendre en compte le nécessaire renforcement de la mixité sociale des différents collèges, par exemple en prévoyant que les élèves du secteur de Bel-Air à Chartres rejoignent le collège Soutine à Saint-Prest ou en faisant entrer dans le secteur de Jean-Moulin II un petit quartier de Lucé jusque-là scolarisé au collège des Petits-Sentiers. Nos demandes en faveur d'une meilleure prise en compte du principe de mixité sociale auraient-elles été entendues ? Nous regrettons de ne pouvoir répondre à cette question en l'absence de précision sur l'évolution des pourcentages de Catégories Socio-Professionnelles défavorisées par collège (ante et post nouvelle sectorisation). Nous nous sommes également étonnés de voir le secteur de l'école Farman à Chartres (près de la Madeleine) dépendant du collège Jean-Moulin II à l'autre bout de la ville (pas de ligne de bus directe !).

**Continuons de combattre ce projet de désorganisation des collèges de l'agglomération chartraine !**

*Vos représentants FSU des personnels au CDEN :  
Clémentine Ingold, Christian Guérin, Julien Jaffré,  
Pierre Licout, Jean-Christophe Rétho, Olivier Thomas*



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## ADN c'est fini...Son successeur sera-t-il meilleur ?

Depuis la mi-avril 2018 le SNES-FSU 28 n' a cessé de demander à la vice-présidente du Conseil Départemental, Mme Bracco, ce que comptait réellement faire le Conseil Départemental en ce qui concerne l'informatique dans les collèges. Le Conseil Départemental a en effet annoncé, par voie de presse le 4 avril, sa volonté de revoir le partenariat public privé conclu en 2006 avec la société ADN. Puis, il a voté la résiliation de ce partenariat en commission permanente le 14 mai dernier, résiliation qui a été mise en œuvre le 20 juin 2018.

Mme Bracco nous a répondu lors du CDEN du 19 juin (soit deux mois après notre demande !) que le Conseil Départemental était en train :

- d'**organiser la bascule** pour que les systèmes informatiques des collèges fonctionnent après la résiliation du contrat avec ADN, en prévoyant le remplacement **à terme** de tous les postes actuels.
- de profiter de cette bascule pour **rénover l'infrastructure** c'est-à-dire de revoir le câblage et les serveurs de tous les collèges. **Ce chantier devrait avoir lieu pendant l'été 2018 et se prolonger jusqu'à décembre 2018.** Une (nouvelle) société serait chargée de la maîtrise d'œuvre de cette rénovation que mettrait en pratique différents prestataires. Le calendrier précis de ces travaux est en cours de finalisation avant d'être communiqué aux chefs d'établissements.
- de mettre en place **une maintenance** via un **prestataire extérieur** pour l'année 2018-2019 et de réfléchir pour la suite entre l'externalisation de toute cette maintenance ou sa prise en charge à l'interne totalement ou partiellement (juste la maintenance à distance).

Le SNES-FSU est intervenu pour insister sur la nécessité de prendre en compte les besoins des personnels ainsi que leur expertise dans ce dossier qui concerne le quotidien de nos pratiques professionnelles. Nous avons ainsi regretté que les personnels et leurs représentants n'aient été ni informés ni consultés lors de cette phase de résiliation du partenariat et de rénovation de l'infrastructure. Aucun de nos correspondants ayant participé à notre enquête n'en avait entendu parler.

**Au final, si cette rénovation du parc informatique était évidemment nécessaire vu les difficultés rencontrées avec la société ADN, sa mise en œuvre risque d'être aussi source de problèmes étant donné le calendrier très serré et l'absence de concertation avec les personnels. Une partie de ces travaux risque ainsi d'avoir lieu sur le temps scolaire et donc de perturber le fonctionnement des collèges. N'hésitez pas à nous signaler les problèmes que vous allez rencontrer d'un simple mail pour que nous puissions intervenir auprès des autorités académiques et du Conseil Départemental...**

Le SNES-FSU restera mobilisé pour faire entendre la voix des personnels dans le sillage de la journée du 29 mai dernier et des propositions que nous avons élaboré collectivement en congrès d'étude. Nous avons notamment convenu de demander qu'un point soit annuellement fait en CA sur les besoins en matériel du collège pour être ensuite remontés au Conseil Départemental. L'ensemble de ces propositions ont été présentés à l'Inspecteur d'Académie qui nous a reçu début juin et au Conseil Départemental lors du CDEN du 19 juin. Vous pouvez les retrouver sur le site de la FSU 28 (<https://fsu28.fsu.fr/informatique-dans-les-colleges-la-fsu-interpelle-le-conseil-departemental/>)

Pierre Licout



## Luttes pour les CIO

Sur fond de loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » présentée à l'assemblée nationale du 11 au 15 juin 2018, Les Psy EN spécialité Éducation, Développement et Orientation (EDO) sont inquiets pour l'avenir des CIO et des DRONISEP !

Le Ministère de l'Éducation Nationale avait annoncé début avril la suppression de tous les CIO et le « rapatriement » des Psy EN EDO exclusivement en établissement scolaire. Depuis, la colère n'a cessé de monter dans tous les CIO et, partout en France des actions ont été menées pour la défense de ce service public et gratuit de proximité, qui permet un accueil tout public dans un lieu neutre. Face à cette résistance massive (5 juin à Paris : + de 1200 collègues pour une profession qui en compte 3700), le MEN est revenu sur sa décision car la loi l'oblige à garder au moins un CIO par département. **Mais qu'en sera-t-il des autres ?**

Quel que soit l'échelon hiérarchique questionné (Rectorat le 23 mai, Ministère le 5 juin, DSDEN le 8 juin), personne ne peut ou ne veut dire ce qui va se passer ! Seule chose certaine et le discours est bien rôdé : « l'orientation va mal, il faut changer les choses... ». Mais de quoi parle-t-on quand on parle d'orientation ? du manque de places dans l'enseignement supérieur ? des inégalités sociales constatées dans les réponses de Parcoursup ? des procédures d'affectation ? des effectifs surchargés ? Etc... Et quand nous creusons, la hiérarchie ne sait dire ce que font les Psy EN, dont les actions ne seraient pas assez lisibles, malgré une circulaire sur les missions du 28 04 2017, malgré les programmes d'activité, bilans et statistiques qui leur sont demandés sur leur travail !!! **De qui se moque-t-on ?**



"600 Psy-En à l'AG du 5 juin à Paris - crédits : M-C Giraudon

Le MEN nous veut plus nombreux dans les établissements scolaires, mais pour y faire quoi que nous ne faisons déjà ? **Au niveau académique** : «... pour assurer la meilleure information de nos élèves... ». Or cette mission est confiée aux Régions par le projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel... *Alors, qui fera quoi et comment ?* Aucune réponse pour l'instant. La solution aurait été de créer des postes mais aucune création depuis 30 ans dans l'académie ! **Au niveau départemental**, nous serions attendus pour la réforme du lycée et les heures d'éducation à l'orientation... Ces heures n'ont pas de financement prévu, les Psy EN seraient-ils de la main d'œuvre à bon marché ? Nous ne sommes pas des professeurs d'orientation, ce ne serait pas le même statut !

Mais tous s'accordent à dire que les groupes de travail qui se mettront en place dans les académies à la rentrée, préciseront cette nouvelle cartographie, et ce nouveau modèle « nécessaire » des CIO. Il y a déjà eu, il y a 3 ans, une carte cible des CIO qui devait sécuriser le service public d'orientation au sein de l'Éducation Nationale ! Dans l'académie, le SNES-FSU a œuvré pour que soit conservée l'intégralité des CIO. Seul 1 CIO, par

fusion avec un autre, a disparu. Or voilà une nouvelle tentative de réduire le nombre de Psy EN, de les mettre à disposition des Régions et, par le transfert des missions d'information accordées à celles-ci, de faire entrer l'entreprise dans l'école et de limiter l'information aux frontières régionales en servant des besoins économiques locaux, dans une logique adéquationniste. Un article additionnel à l'article 10 de la loi précise qu'un nouveau rapport sur les services d'orientation sera remis au parlement d'ici 6 mois ! Encore un, le énième, environ 1 par an depuis 2003 !!!

Personne ne semble vouloir entendre l'inquiétude et l'alerte des Psy EN qui craignent de ne plus pouvoir rendre un service de qualité si des CIO disparaissent et/ou que les conditions d'accueil du public se dégradent. Ce serait notamment les personnes les plus éloignées de l'École et de ses codes, qui en souffriraient.

La loi a été présentée à l'Assemblée Nationale du 11 au 15 juin 2018 et sera étudiée au Sénat en juillet. Une nouvelle action nationale des Psy EN a eu lieu le 28 juin 2018 devant le Sénat et en province.

Enfin, le CIO de Chartres, dont le déménagement (pour fin de bail au 30 juin 2018 suite à la vente des locaux actuels) était prévu dans un local spacieux rue du Grand Faubourg, pour accueillir le public et travailler dans de bonnes conditions, fait les frais de ces annonces ministérielles en se voyant refuser ce local et proposer à la va-vite un hébergement à moindre coût (!) au lycée J de Beauce (Région !) pour une surface nettement inférieure ! (150 M<sup>2</sup> en moins !) Le CIO de Châteaudun voit son bail arriver à terme fin décembre 2018, et aucune information sur la suite.

Marie-Claude Giraudon Psy EN EDO , CIO de Chartres, Psy EN EDO CIO de Chartres

**A tous les syndiqué-es qui aiment leur travail, mais ne s'y reconnaissent plus !**

**Création du Collectif-Métier-28, un "groupe de travail sur le travail"**

Le métier d'enseignant est malmené. Chacun s'interroge sur sa façon d'enseigner, connaît des blocages, des hésitations, des doutes – pourquoi j'enseigne, qu'est-ce que je dois enseigner, comment m'y prendre, suis-je toujours professeur... ?

L'absence de lieux et de moments de réflexion collective laisse souvent le professeur isolé dans sa classe, dans sa préparation, dans le cours, parfois démuni ou dans des impasses dont il essaie de se sortir par des "bricolages". La parole et l'expérience enseignantes ne sont pas suffisamment prises en compte par l'institution alors que tant de voix, - dites d'experts - se disputent la primauté de dire ce que doivent faire les professeurs.

Pourtant, chacun invente, "se débrouille", connaît de réels moments de réussite, fait face à des situations souvent complexes.

Or, le plus souvent il ne dispose pas du temps nécessaire pour clarifier, pour soi-même, ses choix ou pour faire partager le plaisir que procurent ces réussites. Les professeurs parlent beaucoup des élèves, de la profession, des établissements, parfois d'eux-mêmes mais rarement des différents aspects concrets de leur travail, de sa richesse, de ses difficultés.

Pour faire réussir les élèves, il est indispensable que nous puissions, à certains moments, régulièrement, nous "poser", sortir de l'urgence du quotidien, pour réfléchir à ce que nous faisons quand nous enseignons, quand nous sommes avec les élèves.

En outre, il est important que nous le fassions collectivement. La réflexion collective sur notre travail quotidien nous permet de nous rendre compte que nous nous posons tous des problèmes, souvent les mêmes et que nous sommes tous en recherche de solutions ; nous bricolons (pour nous c'est un terme noble et pas du tout péjoratif) au quotidien ces solutions, parfois en trouvant des solutions qui nous satisfont, parfois non.

Confronter l'expérience de notre travail avec d'autres permet de se déculpabiliser (si on se culpabilise, bien évidemment), tout au moins de sortir de l'isolement dans lequel on vit notre métier, et donc de nous apercevoir qu'au bout du compte, ce n'est pas chacun de nous qui ne sait pas s'en sortir, mais que nous sommes confrontés à des questions de métier qui se posent à tous.

D'autre part, confronter nos façons de faire, en débattre, les discuter ("tiens tu fais comme ça, moi je fais comme ça", etc) permet à chacun de se créer

de nouvelles ressources, d'enrichir sa "palette" de façons de faire, d'inventer de nouvelles solutions ou de développer des solutions qu'on avait parfois laissées de côté car on avait l'impression qu'elles ne pouvaient plus marcher, ou ne fonctionnaient plus, ou...

En créant un groupe de travail - qui n'est ni le lieu de justification des choix faits par chacun, ni un simple moment de " bavardage " - il s'agit pour nous de créer une dynamique de réflexion autour des questions que chacun se pose sur son métier, d'explicitier les gestes accomplis quotidiennement, de les " mettre en mots " afin de rendre possible un dialogue constructif entre professeurs.

Ainsi, ce que chacun pense être un problème ou une difficulté personnelle, ou la seule façon de faire possible, apparaît comme une question de métier qui traverse la profession et sur laquelle nous pouvons réfléchir ensemble. En découvrant la diversité des manières d'enseigner une même discipline, chacun peut mettre à distance son propre travail et trouver alors de nouveaux chemins, de nouvelles ressources pour développer son activité, l'enrichir, la faire évoluer.

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement d'une recherche menée par l'équipe de la clinique de l'activité dirigée par Yves Clot du Laboratoire de psychologie du travail et de l'action du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris),

en partenariat avec le SNES. Cette recherche, qui s'est tout d'abord appliquée à travailler avec d'autres professions, interroge depuis maintenant plusieurs années le métier d'enseignant. Elle a fait l'objet d'une expérimentation de la part de plusieurs équipes de professeurs d'histoire et géographie, de mathématiques, de philosophie.

Précisons qu'il ne s'agit en aucune façon d'évaluer, de juger les pratiques des professeurs et encore moins de prescrire des modèles d'enseignement. Les collègues qui animent ce travail ne sont ni des inspecteurs, ni des experts, ni des formateurs et ne remplissent pas ces rôles (il n'y a pas de surplomb hiérarchique). Leur fonction est d'organiser le cadre du travail, de se porter garants du protocole expérimental qui a été présenté lors d'un stage début 2013 à Chartres et travaillé depuis dans le cadre d'un groupe académique de travail du SNES.

En outre, chacun reste entièrement libre de sa parole, de ses actes, de ses choix ; la confidentialité est préservée dans le cadre du groupe. Chacun peut mettre fin à sa participation quand il souhaite. Le travail est entre les mains de ceux et celles qui s'y engagent de façon à la fois individuelle et collective.

Il s'agit donc de mener une réflexion entre pairs ayant envie de réfléchir ainsi capables d'établir une relation de confiance entre eux.

Laurence Gautelier, lycée Marceau, Chartres

*Si, comme nous, vous cherchez à enrichir vos pratiques et apprendre des expériences des uns et des autres, élargir votre palette d'action et vous réapproprier votre métier, sachez que les chercheurs du CNAM ont mené une recherche sur le travail au sein de notre profession et ont montré qu'il est possible de créer du collectif, de dépasser l'individualisation et la psychologisation des problèmes professionnels pour donner du sens à notre métier.*

**Le SNES-28 vous propose de réfléchir, de prendre du recul et de travailler ensemble sur nos pratiques professionnelles.**

**Pour cela, un groupe de travail, le Collectif métier 28 se réunira 3 ou 4 matinées durant l'année scolaire 2018/2019.**

**Pensez-y dès maintenant, incluez le dans votre agenda de l'année scolaire !**

**Date de la première session : 14 novembre 2018**

**Si vous êtes intéressé-es contactez le SNES-28**